



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 97420

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur un problème de santé publique qui concerne l'arrachement de doigts par les alliances et les bagues. Dans 80 % des cas, l'arrachement se termine par l'amputation intégrale du doigt. En France, une amputation complète est malheureusement recensée chaque jour. Au vu de la gravité des accidents et de leur fréquence, la Fédération européenne des services d'urgences mains et la commission de sécurité des consommateurs recommandent une campagne de prévention tant au niveau professionnel que dans la vie quotidienne. Certains bijoutiers, conscients de ce problème, ont élaboré des produits permettant l'ouverture des anneaux en cas de traction. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

D'après les statistiques de la Fédération européenne des services d'urgences mains (FESUM), les accidents de la main liés au port de bagues et d'alliances seraient à l'origine d'environ une amputation par jour, soit environ 350 accidents par an. À ces accidents, il faut ajouter ceux traités dans les services d'urgences généralistes qui sont comptabilisés par l'enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC) gérée par l'Institut de veille sanitaire. Cette enquête, qui recueille les données d'accidentologie auprès des services d'urgences de neuf hôpitaux français, a recensé, pour la période 1999-2003, 42 accidents liés au port de bagues et d'alliances (soit environ 8 par an). Ces accidents surviennent rarement dans le cadre de situations « à risques » (manipulation d'outils ou de machines tranchants, sports violents...) mais au contraire dans des situations banales de la vie domestique (ménage, fermeture d'une portière de voiture...). Les hommes sont deux fois plus touchés que les femmes. Considérant le nombre et la gravité de ces accidents, soulignés par la FESUM et la commission de la sécurité des consommateurs dans son avis du 15 décembre 2005, le directeur général de la santé a demandé à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé de mettre en place en 2007 une campagne spécifique, au niveau national, d'information et de prévention sur les accidents de la main dans les activités de la vie courante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97420

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6396

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10693